

*Les Moutiers en Retz, le 10 juillet 2019*

## Signature du 4ème Contrat régional de bassin versant Baie de Bourgneuf



Crédit photo : Stéphane GROSSIN

① Communiqué de presse .....	p. 2
② Caractéristiques du bassin versant « Baie de Bourgneuf » .....	p. 3
③ Programme d'actions CRBV 2019-2021. ....	p. 4
④ Fonctionnement d'un Contrat Régional de Bassin Versant .....	p. 6
⑤ Une politique régionale volontariste en matière d'eau. ....	p. 7

### CONTACT PRESSE

Région des Pays de la Loire : **Nadia Hamnache** : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62

*Les Moutiers-en-Retz, le 10 juillet 2019*

## *Communiqué de presse*

# Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) Baie de Bourgneuf 2019-2021

Une aide régionale de 661 663 € pour améliorer la qualité de l'eau

**La Région poursuit la mise en place d'une politique de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants avec, d'une part, le soutien à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'autre part, la mise en œuvre de leurs programmes d'actions en finançant des Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV).**

Ce mercredi 10 juillet 2019, Maurice Perrion, Vice-Président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires et de l'environnement, Noël Faucher, Président du Syndicat Mixte de la baie de Bourgneuf, et Robert Guerineau, Président de la CLE du SAGE Baie de Bourgneuf, ont signé le CRBV 2019-2021 Baie de Bourgneuf aux Moutiers en Retz.

**Adopté par la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 6 juin 2019, le programme d'actions 2019-2021 est le quatrième CRBV pour le bassin versant de la Baie de Bourgneuf. Le syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf, en tant que structure chef de file, en assure l'animation et la coordination.**

**Le programme d'actions 2019-2021 porte sur un montant d'opérations de 2 058 294 € avec une participation régionale de 661 663 € (soit 32 % d'aides) et mobilise huit maîtres d'ouvrages sur 19 actions.**

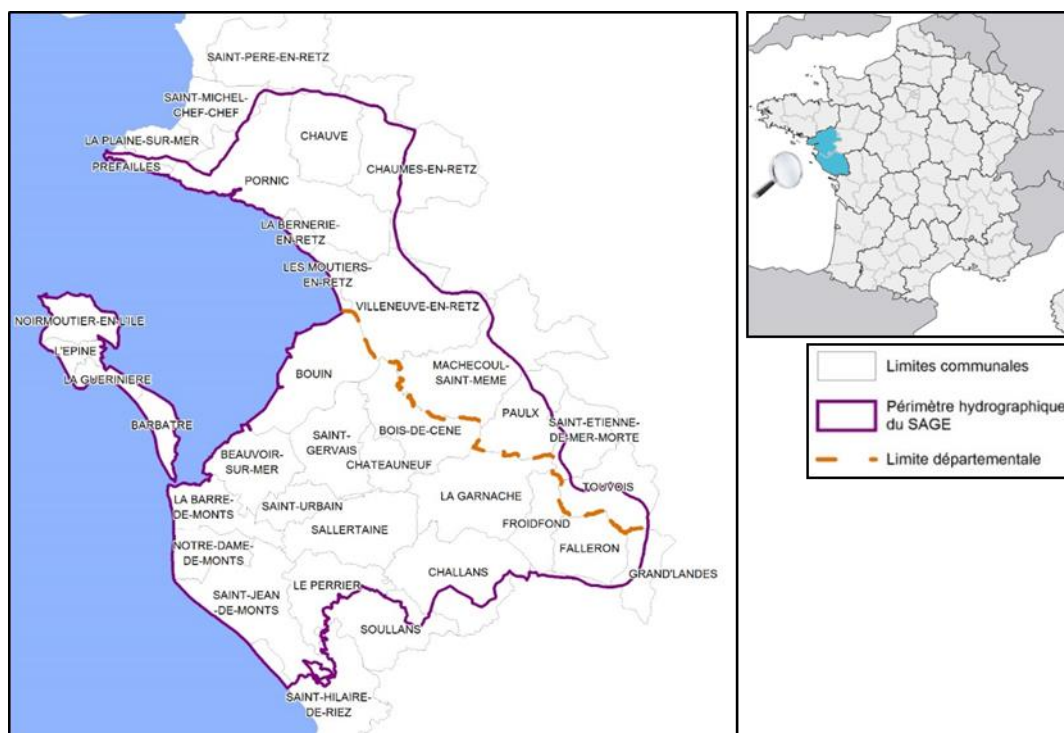
Ce programme répond aux orientations du SAGE Baie de Bourgneuf et poursuit les actions des précédents CRBV avec des actions plus importantes sur les cours d'eau et des opérations de lutte contre les pollutions diffuses.

### CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62

## Caractéristiques du bassin versant de la Baie de Bourgneuf

Le bassin versant du Marais Breton et de la baie de Bourgneuf se situe dans la Région des Pays de la Loire, en Vendée et Loire Atlantique et s'étend sur une superficie de 975 km<sup>2</sup>. Le périmètre administratif du SAGE s'étend sur 36 communes dont 14 communes en Loire Atlantique et 22 en Vendée. Certaines sont incluses en totalité dans le périmètre du SAGE, d'autres le sont partiellement



Les masses d'eau superficielles du bassin restent encore de qualité moyenne à mauvaise. Les pressions identifiées sont les pesticides, la morphologie dégradée, les entraves à la continuité écologique et enfin l'hydrologie. Les efforts entrepris depuis plusieurs années permettent de constater une amélioration de la qualité de l'eau sur les nutriments (nitrates) mais doivent être poursuivis pour atteindre le bon état des eaux.

## Programme d'action 2019 – 2021

N° action	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Coût	HT/TTC	Taux région	Aide régionale
1	Pornic Agglo Pays de Retz	Restauration continuité écologique	70 758 €	HT	30%	21 227 €
2	Pornic Agglo Pays de Retz	Lutte contre le piétinement	9 000 €	HT	30%	2 700 €
3	Pornic Agglo Pays de Retz	Restauration morphologique du lit mineur	631 644 €	HT	30%	189 493 €
4	Pornic Agglo Pays de Retz	Restauration ripisylve	47 284 €	HT	30%	14 185 €
5	Pornic Agglo Pays de Retz	Suivis biologiques des sites restaurés	39 000 €	HT	20%	7 800 €
		Suivis règlement d'eau	36 000 €	HT	20%	7 200 €
6	Pornic Agglo Pays de Retz	Etude hydraulique et écologique des bassins versants de quatre fleuves côtiers (Pontreau, Port-Royal, La Tabardière et le Calais)	175 000 €	HT	30%	52 500 €
7	Syndicat mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer	Communication et sensibilisation sur les milieux aquatiques	25 000 €	HT	20%	5 000 €
8	Syndicat mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer	Lutte contre le piétinement	25 570 €	HT	30%	7 671 €
	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier		15 000 €	HT	20%	3 000 €
9	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Suivi piscicole des marais endigués	30 000 €	HT	10%	3 000 €
10	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Restauration continuité écologique	24 800 €	HT	30%	7 440 €

11	Commune de l'Epine	Achat de matériel de désherbage alternatif	18 571 €	HT	70%	13 000 €
	Communauté de communes Sud Retz Atlantique		28 367 €	HT	70%	19 857 €
12	Fédération des chasseurs de Vendée	Restauration et création de haies pour limiter les transferts de pollution	72 000 €	HT	30%	21 600 €
13	Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire	Restauration morphologique du lit mineur	266 000 €	HT	30%	79 800 €
14	Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire	Restauration de la qualité fonctionnelle des marais	45 000 €	HT	30%	13 500 €
15	Syndicat d'Aménagement Hydraulique sud Loire	Restauration et création de zones tampons pour limiter les transferts de pollution	25 000 €	HT	30%	7 500 €
16	Fédération des Maraichers Nantais	Plan d'aménagement durable des abords maraîchers	33 300 €	HT	30%	9 990 €
17	Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf	Mesure de la qualité de l'eau dans le cadre des actions des CRBV de la Baie de Bourgneuf	189 000 €	HT	40%	75 600 €
18	Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf	Animation de la CLE du SAGE et prestation de coordination du CRBV	240 000 €	HT	40%	96 000 €
19	Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf	Communication et sensibilisation en lien avec le SAGE	12 000 €	HT	30%	3 600 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 058 294 €</b>		<b>32%</b>	<b>661 663 €</b>

## Le fonctionnement du CRBV

Cet outil, développé en 2005, concrétise **l'affirmation de la politique régionale de soutien de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques**. Le CRBV est un outil financier d'intervention à l'échelle du bassin versant permettant de mettre en place un **programme d'actions coordonné et préparé** par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Ce **programme d'actions** est élaboré pour 3 ans et l'ensemble des actions inscrites au programme participent à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

Pour l'ensemble du programme, à l'exception des dépenses d'animation, **le taux d'intervention de la Région peut atteindre 80 %, tout en s'assurant d'un taux moyen ne dépassant pas 40 % sur l'ensemble du programme d'action**. Un CRBV achevé peut donner lieu à un autre contrat.

Le bilan de la première génération de CRBV, dressé en 2010, a mis en évidence que grâce à cet outil :

- de nombreux maîtres d'ouvrage (communes, intercommunalités, ...) se sont investis dans des opérations de restauration de la qualité de l'eau comme la limitation de l'usage des pesticides ou l'inventaire de leurs zones humides ;
- les syndicats de bassins ont pu réaliser de nombreuses opérations de restauration de milieux aquatiques (franchissement piscicole pour les migrateurs comme l'anguille, restauration d'habitats aquatiques, réduction du ruissellement et des inondations...);
- les structures « chef de file » aidées par la Région, ont acquis une légitimité sur leur bassin versant et sont apparues pour les acteurs locaux, comme un relais facilitateur avec les financeurs des contrats.

## La structure coordinatrice : le syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf

Le syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf, anciennement « Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf », créée en 1990, veille, au travers les différents contrats qu'elle gère, à installer une haute qualité environnementale au sein du bassin versant.

Le syndicat s'efforce de sensibiliser les acteurs du territoire et de mettre en cohérence l'ensemble des actions engagées au service de la qualité des eaux.

Il regroupe aujourd'hui 38 communes du bassin versant de la baie de Bourgneuf (14 en Loire-Atlantique et 24 en Vendée) et leurs 150 000 habitants ;



## En savoir plus...

### Une politique régionale volontariste en matière d'eau

La Région des Pays de la Loire s'est engagée dans une politique ambitieuse et volontaire de reconquête de la ressource en eau en travaillant à l'échelle des bassins versants.

#### Une convention avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 21 juillet 2017, la Région a consolidé sa collaboration avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne en signant une convention de partenariat (2017-2020) pour renforcer la synergie des actions de la Région et de l'agence de l'eau sur le territoire régional. Une nouvelle convention 2019-2021, en cours de rédaction, prendra en compte les évolutions liées au 11ème programme d'intervention et les enjeux régionaux.

#### Accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Par ailleurs, la Région finance l'élaboration des SAGE avec les acteurs locaux. Le territoire régional est couvert dans sa quasi-totalité (à plus de 95 %) par 21 SAGE. Pour les territoires ayant des SAGE approuvés, **la Région a développé un outil financier pour réaliser les travaux nécessaires à la préservation de la ressource en eau : les Contrats Régionaux de Bassins Versants (CRBV)**, d'une durée de 3 ans. Ce dispositif d'aide couvre plus de 90 % du territoire régional et a permis, grâce à une aide régionale de plus de 51 M€, le financement de près de 160 M€ d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

#### Prise de la compétence « Animation et concertation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques » (Item 12 GEMAPI de la Loi NOTRe)

Au regard de la situation dégradée des masses d'eau, le Conseil régional, en session du 19 décembre 2018, a adopté un vœu pour que la Région renforce son implication et demande le transfert de la compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Cette prise de compétence régionale ne se substituera pas aux compétences locales. Le dépôt du dossier de candidature devrait intervenir à l'automne 2019 pour transfert de compétence effectif espéré fin 2019 / début 2020.